

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2018-007

Date de convocation : **9 février 2018**

Nombre de délégués en exercice : <b>26</b>
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le **27 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BLOUIN, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSENAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, JARICOT, GROSSIORD, GAUDIN, ANDREYS, DUMORTIER.

Mme BERTHOLAT

Excusé : M. PERONNET

Secrétaire de séance : M. JARICOT

### Objet : Allègement des factures d'eau pour les agriculteurs suite à la sécheresse de 2017

Monsieur le Président indique que la FDSEA69 et les Jeunes Agriculteurs du Rhône ont écrit conjointement afin de demander si un geste pouvait être fait en faveur des agriculteurs qui ont subi la sécheresse de 2017 et qui, par conséquent, ont dû augmenter leur consommation d'eau potable.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Décide**, sur demande expresse faite par l'agriculteur, d'effectuer une remise de 80% de la part syndicale sur la surconsommation de 2017 par rapport à la consommation de 2016 (à partir de 20m3 de surconsommation) en faveur des agriculteurs ayant subi la sécheresse de 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le*

Le Président  
Daniel JULLIEN

